

REGLEMENT

1. Randonnée de nuit, non accompagnée, à allure libre, en boucle, sur chemins et sentiers balisés. Carte du parcours fournie aux participants. Circuit pour randonneurs et coureurs à pied. **Ceux-ci emprunteront par moments des parcours communs, aussi il est demandé vigilance et respect entre participants.**
2. Il est expressément rappelé que chaque participant pratique la rando sous sa propre responsabilité. Il doit s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet d'effectuer cette randonnée. L'organisateur a contracté auprès de la MAIF une assurance en responsabilité civile couvrant l'ensemble des participants. Il est néanmoins rappelé l'intérêt de souscrire des garanties d'assurance complémentaires couvrant notamment les dommages corporels. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance du participant.
3. Randonnées ouvertes à tous. Les enfants de -12ans feront le parcours C (7 km). Ils seront inscrits sur la fiche d'inscription de leur parent. Ils seront obligatoirement accompagnés d'un parent qui se conformera à l'article 2 du règlement, aussi bien pour lui-même que pour son enfant.
4. L'itinéraire est balisé le plus discrètement possible. Le jour de la manifestation, les 2/3 du parcours sont soumis à des demandes d'autorisation de circuler sur le domaine privé, communal ou domanial. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de la circulation de personnes sur les terrains et chemins interdits avant et après le jour de la manifestation.
5. **Les départs se feront en 3 vagues à partir de 21h.** Le numéro d'inscription donnera l'horaire de départ : de 1 à 700 = 21h, de 701 à 1400 = 21h45, au delà de 1400 = 22h30. Le participant devra être **équipé d'une lampe frontale**. Une couverture de survie et un sifflet sont également recommandés. S'il abandonne en cours de randonnée, il doit obligatoirement prévenir l'organisation. Une carte du parcours et le numéro de téléphone des secours lui seront fournis. **Il ne pourra randonner seul et sera obligatoirement accompagné.**
6. Au cours de la randonnée, il est strictement interdit de fumer, allumer du feu ou d'utiliser du matériel pouvant occasionner un incendie.
7. L'organisateur se réserve également le droit de modifier le tracé du parcours. **Il peut aussi annuler l'épreuve pour cause d'intempéries, risques d'incendie ou autres, ou sur ordre de la Préfecture.** Dans cette éventualité, pour pallier aux frais d'organisation, il ne sera remboursé que **la moitié** des frais de participation sous la forme d'un avoir pour l'édition 2019.

Sauf annulation mentionnée ci-dessus, aucun remboursement ne sera accordé y compris en cas de météo capricieuse (vent, pluie...).
8. Vu l'article 18-1 de la loi n°84610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, en sa rédaction applicable en la cause : l'organisateur d'une manifestation sportive est propriétaire des droits d'exploitation de l'image de cette manifestation, notamment par diffusion de clichés photographiques réalisés à cette occasion.



Manifestation organisée par l'Association Sportive et Culturelle pour la Solidarité

Randonnées Nocturnes

Samedi 14 avril 2018

Places limitées à 2100 participants
10€/participant
gratuit pour les moins de 12 ans
(brassard lumineux, luciole et petit-déjeuner fournis)

3 parcours pédestres
19 kms - 14 kms - 7 kms

Restauration rapide sur place

Départ en 3 vagues de 21h à 22h30
place Germain OLLIER
Roquebrune-sur-Argens

Votre numéro d'inscription détermine votre horaire de départ

Inscriptions à l'Office de Tourisme - 04 94 19 89 89
ou sur le site internet de l'A.S.C.S. - www.as-cs.fr



Les Issambres - Le Village - La Bouverie
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS



PRESENTATION RANDO DES LUCIOLES

Randonnée pédestre, circuits en boucle de 2 à 6h selon le parcours choisi, non accompagnée, sur chemins et sentiers balisés (carte du parcours fournie aux participants).

- **Parcours :** A : 19 km B : 14 km C : 7 km (enfant -12ans accompagné d'1 parent)

Date : le samedi 14 avril 2018.

Inscriptions :

- Places limitées à 2100 inscrits.
- Fiche à remplir pour chaque participant de plus de 12 ans.
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans qui doivent être accompagnés d'un parent et inscrits sur la fiche d'inscription du parent (payant pour le parent).
- 10€ à partir de 12 ans donnant droit à un cadeau souvenir, une luciole lumineuse et au petit-déjeuner à l'arrivée.
- Règlement par chèque à l'ordre de : A.S.C.S. - Rando des Lucioles
- Date limite d'inscription : le dimanche 8 avril 2018.
- Pas d'inscription sur place.

Déroulement :

- Rendez-vous Place Germain Ollier (mairie d'honneur) le samedi 14 avril 2018.
- Récupération des dossards sur place entre 19h et 21h30.
- Départs en 3 vagues à 21h, 21h45 et 22h30.

Attention, votre numéro de dossard détermine votre horaire de départ : numéros de 1 à 700 à 21h - numéros de 701 à 1400 à 21h45 - numéros au delà de 1400 à 22h30

- Arrivée Place Germain Ollier pour le petit-déjeuner servi quelle que soit l'heure de retour.
- Une carte du parcours ainsi que les numéros de téléphone des secours seront à la disposition des participants.
- L'épreuve sera sécurisée : balisage fluo et postes de secours. La MAIF assurera la manifestation.

Conseils : Les randonneurs devront être équipés d'une lampe frontale. Une couverture de survie et un sifflet sont également conseillés.

Intérêt : Faire découvrir de nuit les lieux et paysages qui entourent le site du **Rocher de Roquebrune**. Le cheminement des randonneurs équipés de leur lumière ajoutera une note féerique à ce déplacement nocturne. L'organisation fournira à chaque participant une luciole lumineuse qui restera allumée pendant toute la randonnée.

Votre participation représentera un engagement solidaire (« des puits pour Mada »)

Les partenaires : la Municipalité et l'Office de Tourisme de Roquebrune-sur-Argens, le Crédit Agricole et l'entreprise Travaux Acrobatiques.

Contacts : Office de Tourisme 04 94 19 89 89 et A.S.C.S. 06 86 97 25 35

Inscriptions en ligne et liste des engagés consultables sur www.as-cs.fr

FICHE D'INSCRIPTION POUR TOUS LES PARTICIPANTS

(merci de remplir une fiche d'inscription pour chaque participant exceptés enfants)

NOM : PRENOM :

Enfant - de 12 ans, **gratuit**, obligatoirement rando C accompagné d'un parent, à inscrire ci-dessous :

Enfant 1	Enfant 2
Enfant 3	Enfant 4

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL. : Email :

Je souhaite recevoir la documentation de l'A.S.C.S. l'Office de Tourisme

RANDO PEDESTRE : 10 € A (19 km) B (14 km) C (7 km)

HEURE DE DÉPART: 21:00 21:45 22:30

(cocher les cases selon votre souhait)

Décharge des responsabilités

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve au dos de cette fiche, renoncer dès aujourd'hui à faire valoir toute revendication de quelque nature que ce soit devant l'A.S.C.S. Ceci concerne en particulier les blessures, les défaillances, les vols et dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de la randonnée dans le cadre de la participation à cette manifestation. Je déclare donc être en bonne santé pour la pratique de cette randonnée conformément à l'article 2 du règlement. **Absent au départ, mon inscription ne sera pas remboursée.**

Fait à : Le :/...../.....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

A renvoyer avant le 8 avril 2018 (aucune inscription ne sera traitée après cette date)

A.S.C.S
« Rando des Lucioles »
682 chemin de Bellevue
83520 Roquebrune-sur-Argens
Tél. 06 86 97 25 35 / Fax 04 94 54 19 34

ou Office Municipal de Tourisme
« Rando des Lucioles »
B.P 42
83520 Roquebrune-sur-Argens
Tél. 04 94 19 89 89 / Fax 04 94 19 89 80

Règlement par chèque à l'ordre de :
« A.S.C.S. Rando Les Lucioles »

Cadre réservé à l'organisation

A découper